



## Commune de Reyrieux

### REVISION DU PLU

## **Compte-rendu de la réunion de concertation sur la présentation du PADD du 26 Novembre 2014**

La réunion a réuni une trentaine de personnes.

Ref : 39049



## **Objet : Réunion publique de présentation du PADD**

Madame VIAL, adjointe à l'urbanisme, introduit la réunion. Elle rappelle le déroulement de la procédure de révision du PLU et ses objectifs.

Le bureau d'études rappelle la différence entre la phase de concertation et l'enquête publique.

Le bureau d'études revient sur le contexte réglementaire qui s'impose à la révision du PLU ainsi que les principaux enjeux qui sont ressortis du diagnostic.

Un participant s'agace de ces rappels et demande quand concrètement le tram-train arrivera sur la commune. Le bureau d'études indique que le projet est toujours d'actualité mais que pour l'heure aucune date précise n'est connue. Le prochain contrat de plan Etat Région devrait permettre d'y voir plus clair notamment en matière de financement.

Le projet de PADD est exposé.

Suite à l'ensemble de la présentation, un temps d'échanges avec la population a eu lieu. Différentes remarques et questions ont été soulevées :

- Quid des voies bruyantes quand la commune comptera 8500 habitants ? L'inquiétude concerne en particulier le chemin du Plat. Le bureau d'études indique que des outils de type emplacements réservés et orientations d'aménagement et de programmation seront mis en place dans le PLU pour créer de nouvelles voiries ou bien agrandir certaines intersections.
- Quelles perspectives pour la zone industrielle, alors qu'une implantation a été refusée ? Il est précisé que l'implantation n'a pas été refusée mais qu'en fait le porteur de projet voulait aller ailleurs sur un site plus accessible. D'une manière générale le développement des espaces d'activités industrielles est travaillé à l'échelle communautaire. L'objectif est de remplir les zones existantes et de favoriser la reconversion des friches plutôt que d'étendre les zones existantes.
- N'y-a-t-il pas une incohérence entre le développement du territoire via le tram-train qui conduira à une augmentation de population et le développement économique appelé à rester limité ? Il est répondu qu'il faut être pragmatique, la majorité des actifs travaille sur l'agglomération lyonnaise et sur celle de Villefranche-sur-Saône. D'une manière générale les flux pendulaires sont en augmentation. La création d'emplois sur la commune ne profitera qu'à la marge à la population communale.
- Pourquoi faut-il que la commune accueille autant de logements sociaux ? Il est répondu que la commune est soumise à la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain et qu'à ce titre elle doit accueillir un certain nombre de logements sociaux (taux de 25% des résidences principales). Actuellement, la proportion mesurée est bien trop faible. Un effort de rattrapage doit être fourni sous peine de sanctions financières et de perte de son pouvoir de décision de la

commune au profit de l'Etat en matière de gestion du foncier et de construction. Des objectifs triennaux sont à satisfaire.

- Quid du gaspillage du foncier pour les activités industrielles alors que pour les habitations la densité imposée augmente pouvant induire des problèmes de voisinage ? Il est rappelé que le périmètre de la zone industrielle n'est pas appelé à évoluer à court terme sauf si un projet d'importance l'exigeait. En revanche la densification de l'habitat est déjà observée sur la commune. Outre les économies de foncier, la volonté d'optimiser l'enveloppe urbaine existante vise aussi à limiter les travaux d'extension des réseaux, à faciliter le ramassage des ordures ménagères, à encourager le développement des transports en commun...
- Pourquoi le PADD ne parle-t'il pas du contournement Ouest de Lyon et de la problématique de la qualité de l'air ? Il est répondu que le PADD aborde les enjeux et problématiques sur lesquels le PLU peut influencer. Le contournement Ouest de Lyon ne se gère pas à l'échelle du PLU de Reyrieux mais à celui de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise qui elle-même s'impose au SCoT.
- Quid de l'enclavement du Val de Saône ? Pourquoi ne pas créer une voie en parallèle de la ligne TGV ? Ce type d'aménagement n'est pas prévu par la DTA. Il apparaît peu probable qu'un jour ce type de projet se réalise.
- Un contournement de Reyrieux est-il prévu ? Il est répondu que ce type de projet est porté par le Conseil Général. Aujourd'hui, aucun projet n'est prévu par le département.
- Quid des problèmes d'incivilité autour du collège, de sécurité ? Ces problématiques ne font pas l'objet de la présente réunion.

**Monsieur le Maire clôt la réunion et remercie l'ensemble des participants.**

**Il est indiqué que le document présenté sera disponible en mairie ainsi que le registre de concertation.**